



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mil vingt et trois et le 29 juin à dix-neuf heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Luc MAUDET à la salle des fêtes de Vareilles.

Sont présents : Luc MAUDET, Bernard ROMIEUX, Magalie THÉROUÉ, Francis HUVER, Laétitia BERTHELIN, Guy LAMARRE, Bernard COQUILLE, Henri TROESCH, Martine VAJOU, Marie-José MASSON, Sylvie MOSIMANN, Louis BOUCHENY, Maryse BOURGEOIS.

Absente représentée : Claudine LECLERC par Francis HUVER

Absents excusés : Angélique SCHNEIDER, Sophie MARTHELOT, Olivier BRAULT, Michaël LAVENTUREUX

13 conseillers présents, 1 conseiller représenté le quorum étant atteint l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Bernard ROMIEUX

Ordre du jour

- * Élection du secrétaire de séance ;
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 ;
- * Vote du compte de gestion de la commune 2022 ;
- * Approbation du report des résultats ;
- * Vote du compte administratif du budget de la commune 2022 ;
- * Décision modificative du budget de la commune n°01 ;
- * Ligne de trésorerie pour le budget de la commune ;
- * Tarification périscolaire ;
- * Convention avec la CAF ;
- * Subventions ;
- * Plan canicule ;
- * Question diverses.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 11 avril 2023

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2023.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2022

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent le compte administratif et le compte de gestion de la commune tel qu'il apparaît ci-après.



Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 804.76	206 972.80		197 168.04	
Opérations de l'exercice	1 120 622.86	1 178 136.60	576 467.09	594 703.35	1 697 089.95	1 772 839.95
résultat de l'exercice		57 513.74		18 236.26		75 750.00
TOTAUX	1 120 622.86	1 187 941.36	783 439.89	594 703.35	1 904 062.75	1 782 644.71
Résultat de clôture		67 318.50	188 736.54		121 418.04	

APPROBATION DU REPORT DES RÉSULTATS

A l'unanimité les conseillers présents et représentés approuvent l'affectation des résultats du bilan des comptes de la commune tel qu'il apparait après transfert du solde du budget annexe d'assainissement sur le budget de la commune conformément à la décision du conseil municipal du 13 septembre 2022. Celui-ci devient

	Fonctionnement		Investissement		Total.	cumulé
	Par année	cumulé	Par année	cumulé	par année	
		9 804.76 €		-206 972.80 €	-197 168.04 €	-197 168.04 €
2022	57 513.74 €	67 318.50 €	18 236.26 €	-188 736.54 €	75 750.00 €	-121 418.04 €
budget assainissement	86 152.25 €	153 470.75 €	136 898.81 €	-51 837.73 €	223 051.06 €	101 633.02 €

Après des années 2020 et 2021 très difficiles (perte 240 447.43 € en 2020 et de 228 987.53, € en 2021) cette année nous revenons à un résultat normal positif de 75 750 €. Les pertes des années précédentes ont été compensées par nos excédents de 2019 (293 779.26 €) et le report de l'excédent du budget assainissement (223 051,06 €) après transfert de la compétence assainissement à la CCVPO.

Monsieur le Maire fait remarquer que la situation reste néanmoins fragile et qu'elle limite nos dépenses de fonctionnement et nos investissements.

NOUVEAU BUDGET DE LA COMMUNE

En fonction de ces nouveaux reports, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve le nouveau budget de la commune.

	DÉPENSES	RECETTES
BUDGET INVESTISSEMENT		
VOTE	370 092.82 €	421 930.55 €
REPORT	51 837.73 €	
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	421 930.55 €	421 930.55 €

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

VOTE	1 287 745.27 €	1 186 112.25 €
REPORT		101 633.02 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 287 745.27 €	1 287 745.27 €

TOTAL DU BUDGET	1 709 675.82 €	1 709 675.82 €
------------------------	-----------------------	-----------------------



LIGNE DE TRÉSORERIE POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

La commune disposait d'une ligne de trésorerie de 375 000 €. Compte tenu de l'amélioration des résultats, Monsieur le Maire propose de rembourser cette ligne de trésorerie et de la remplacer par une ligne de 200 000 € au taux de 4,5% par an.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve cette proposition.

TARIFICATION PERISCOLAIRE DE LA PAUSE MERIDIENNE

La CAF qui finance une partie de la pause méridienne nous demande de séparer la fourniture et la prise du repas, du temps d'animation avant et après celui-ci, pour les années 2021, 2022 et début 2023.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve le tableau ci-après.

PRIX PAUSE MÉRIDIDIENNE HORS REPAS

Quotients familiaux	<801	801 à 1000	>1000
Vallées-de-la-Vanne	0.05	0.20	0.30
Autres communes	0.05	0.20	0.30

Monsieur le Maire expose les difficultés que rencontrent les services d'Aide à Domicile et de soin à domicile pour recruter du personnel et servir ainsi les habitants de notre commune. Il propose que les salariés de l'UNA et de l'ADMR susceptibles de travailler sur notre commune bénéficient des mêmes avantages tarifaires pour les activités périscolaires et extra-scolaires, que les habitants de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve cette proposition.

CONVENTION AVEC LA CAF

La convention qui nous lie avec la CAF pour les activités périscolaire et extra-scolaires prend fin en décembre 2023. Une nouvelle convention, à compter du 1^{er} janvier 2024) va être établie dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la Communauté de Communes.

A cette occasion, nous devons mener une réflexion sur ces activités et les tarifs appliqués.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Une subvention de 100 € est accordée à Musique en Othe pour sa participation à la fête de la Musique du centre de loisirs.

FRAIS DE SCOLARITÉ ECOLES DE VAUMORT ET NOÉ ANNÉE 2021-2022

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés approuve les frais de scolarité de l'école de Vaumort et de Noé.

	Vaumort	Noé	Vallées-de-la-Vanne
Frais de scolarité	736.20 €	594.80 €	729.48 €
nombre d'enfants de la commune	6 U		
	4 417.20 €		



	Noé	Vaumort	Vallées-de-la-Vanne
Frais de scolarité	594.80 €	736.20 €	729.48 €
nombre d'enfants de la commune	12 U		
	7 137.60 €		

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents et représentés décide de renouveler pour quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024 l'adhésion de la commune au contrat proposé par le Centre De Gestion 89. Il choisit un remboursement à 100% pour le personnel CNRACL, avec un délai de carence de 10 jours pour le personnel CNRACL comme pour le personnel IRCANTEC.

PRIME INFLATION

La prime inflation pour les fonctionnaires d'état et les fonctionnaires hospitaliers est laissée à la discrétion des collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide de reporter la décision dans l'attente de plus d'informations (montant, compensation, charges, fiscalité...)

PLAN CANICULE

Chaque village a répertorié

- Les personnes fragiles seules
- Les personnes fragiles accompagnées (couple, enfants...)
- Nous avons demandé aux habitants de nous faire remonter des noms d'éventuelles personnes concernées.
- Nous prévoyons d'appeler ces personnes ou leurs aidants pour faire le point
- Trois lieux climatisés sont prévus
 - *Chigy : Ecole maternelle*
 - *Theil : école maternelle et centre de loisirs, cantine*
 - *Vareilles : jardin de l'érable, maison des associations*

QUESTIONS DIVERSES

COMMANDES GROUPÉES FUEL ET PELLETS

Il a été proposé aux habitants de la commune de se raccrocher à la mairie de Courgenay pour les fournitures de fuel et pellets.

La dernière commande fin mai a permis de livrer 27 450 litres de fuel qualité supérieure à 25 familles du bassin de vie. (Économie 136 € pour 1 000 litres)

Prochaines campagnes

- Début novembre pour le fuel
- En décembre pour les pellets

Les habitants peuvent toujours s'inscrire à l'adresse mail : com@les-vallees-de-la-vanne.fr

BRANCHEMENT FIBRE

Les opérateurs commencent à démarcher sur les 3 villages.

Les premiers branchements à la fibre vont avoir lieu début juillet 2023.



JOURNAL COMMUNAL

Le prochain journal est programmé pour novembre 2023. Une commission, journal se tiendra début septembre.

PYLÔNE DE CHIGY

La première réunion d'ouverture de chantier aura lieu le 6 juillet

COMMERCES AMBULANTS

A compter du jeudi 6 juillet, nouveaux horaires pour les 3 commerces ambulants (poissonnier, volailler et fromager) qui passent dans nos trois villages le jeudi matin :

- Theil : 8h 30 à 9h 30
- Les Vallées de Vareilles 9h 45
- Vareilles de 10h à 10h 30
- Chigy de 10h 30 à 11 heures

FÊTES DU 14 JUILLET

Chigy

- 13 juillet au soir repas républicain devant le café du moulin
- 13 juillet à 22h 30 retraite aux flambeaux
- 14 juillet après-midi : jeux place de l'église

Theil

- 13 juillet au soir retraite aux flambeaux
- 14 juillet à midi barbecue autour de la salle des fêtes et jeux

Vareilles

- 13 juillet au soir retraite aux flambeaux
- 14 juillet à midi repas républicain partagé tiré du sac et jeux sur la place de l'église

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Route du Miroir

A l'inquiétude manifestée par un conseiller municipal sur l'absence de trottoir à l'entrée de Theil, route du Miroir, Monsieur le Maire relève qu'effectivement un grand nombre de rues de la commune ne sont pas équipées de trottoirs et que compte tenu du budget contraint et du peu de subvention pour cet équipement cela va être difficile.

Néanmoins il a déjà fait une première démarche pour cette rue auprès du conseil départemental sans l'accord duquel aucuns travaux ne peuvent être exécutés.

Les travaux de ralentissement de la route du miroir sont en cours d'exécution. En phase finale le trottoir doit être rendu aux piétons. Si les voitures ne stationnent pas dans les emplacements qui leur sont dédiés les propriétaires seront verbalisés.

Conteneurs d'eaux pluviales

Un conseiller demande s'il serait possible de mutualiser l'achat de conteneurs d'eaux pluviales. Une demande sera faite à la CCVPO.

La séance est levée à 21 heures.